

4H IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 99 Avenue des Pins, 34130 VALERGUES
983 222 753 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRAL ORDINAIRE
DU 9 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le neuf octobre,
A 11 heures,

Les associés de la Société 4H IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 99 Avenue des Pins 34130 VALERGUES, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- Madame Nelly LAINE, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Laurent LAINE, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Wilfrid MEYER, en sa qualité de Président non associé de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Démission du Directeur Général, sans remplacement,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent LAINE de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, sans condition ni indemnité, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et le Président.

Wilfrid MEYER

Signé par :


1E6796AD986445C...

Laurent LAINE

(« Bon pour démission sans condition »)

Signé par :


5198E2050FEC4E4...

Nelly LAINE

DocuSigned by:


423ACC50416C4B3...